



ÎLE DE BRÉHAT  
ENEZ-VRIAD



## CONSULTATION DU PUBLIC

**PERMIS d'AMENAGER**

**N° 022 016 23 A0007**

**Monsieur DEPIERRE François**

**Réfection d'une toiture et ravalement extérieur d'un bardage  
sur un cabanon de jardin**

***29 janvier 2024 au 12 février 2024***

**Bilan des observations et propositions du public**

**A. Déroulement de la procédure de participation du public**

**B. Synthèse des observations**

## A- Déroulement de la procédure :

### 1- Rappel du contexte :

Rénovation d'un cabanon de jardin

- Réfection de la toiture
- Ravalement extérieur du bardage

### 2- Modalités encadrant la procédure :

En application du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 121-24 et suivants pour les projets soumis à une mise à disposition du public préalable à leur autorisation.

Au titre de cette procédure, il a été mis à disposition du public, un dossier composé de :

- L'arrêté municipal de mise à disposition du 15/01/2024
- L'avis de mise à disposition du 15/01/2024
- Le dossier cerfa du PA 02201623A0007
- les plans & photos du PA 02201623A0007

### 3- Organisation de la procédure :

La procédure de participation du public s'est déroulée du 16 janvier 2024 au 12 février 2024

- *publicité :*

Pour répondre à l'obligation de publicité, huit jours avant l'ouverture de la participation, la procédure a fait l'objet de plusieurs mesures d'information

- affichage en mairie, à la salle polyvalente et sur le bourg
- mise en ligne d'ouverture de la participation sur le site et le Facebook de la commune

- *modalités de consultation et de participation du 29 janvier 2024 au 12 février 2024 inclut :*

Le dossier a été mis à disposition du public sur le site de la commune dans la rubrique « Actualité » et « Urbanisme ».

La version papier a été disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, dès le début de la participation du public. Pendant toute la durée de cette participation du public, les observations pouvaient être recueillies par courriel à l'adresse [autorisation-urbanisme@mairie-brehat.fr](mailto:autorisation-urbanisme@mairie-brehat.fr), ou directement sur le cahier de recueil des observations mis à disposition à l'accueil du public en mairie.

## B - Synthèse des observations et réponse de la commune :

Au cours de la procédure de participation, aucune remarque n'a été émise que ce soit sur le registre en mairie ou par voie électronique.